# S'installer à plusieurs sur une exploitation agricole

## Objectifs
Permettre aux stagiaires de :
- Connaître les différents statuts juridiques pour s'installer en collectif et leurs conséquences fiscales et sociales pour pouvoir choisir le statut adéquat à son projet ;
- Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs et adopter un fonctionnement viable au sein de l'exploitation ;
- Savoir les différents points de vigilance à anticiper avant l'installation : gestion du travail, du capital, des décisions.

## Pré-requis
Aucun

## Contenu
Journée 1, 3 Mars
Connaître les différents statuts juridiques existants pour les collectifs agricoles :
Présentation des sociétés agricoles, de l'entraide agricole, et des structures d'acquisition collective du foncier et leurs conséquences au sein du collectif
Identifier ses besoins et celui du collectif pour choisir le statut qui correspond, se questionner sur « qu'est-on prêt à mutualiser » ?

Journée 2, 4 Mars
Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien (règlement intérieur, cahier de réunion, etc.)
Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs
Connaître les points de vigilance principaux à anticiper avant la création formelle du collectif et notamment concernant le partage des moyens de production.
Savoir identifier les points forts et faibles de sa future association

A l'issue de la formation, chaque collectif sera en mesure d'établir un plan d'action pour définir les points à travailler et comment les travailler.
Une grille d'auto-évaluation des acquis sera remise à l'issue de la formation.
En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :
Apports théoriques : documents et supports écrits / Présentation orale, échanges et partage d'expérience de groupe
Salle équipée du matériel de formation (tables, chaises, vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard...).

Le contenu de la formation sera adaptée au profil des participants, de types d'association, de projets.

Note obtenue en termes de satisfaction des précédents stagiaires (toute formation organisée en 2020 par l'ADEAR 31 confondue) : 9,64/10
Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

## Modalité d'enseignement
présentiel

## Dates, lieux et intervenants

| | | |
|---|---|---|
| **03 mars 2021**<br>09:00 - 17:00 (7hrs) | 31220 Cazères | Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole |
| **04 mars 2021**<br>09:00 - 17:00 (7hrs) | 31220 Cazères | Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole |

## Partenaire(s)
LES ADEAR POUR S'INSTALLER PAYSAN

## Financeur(s)
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
vivea

## Bulletin d'inscription

Nom Prénom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Courriel _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ / Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Merci d'envoyer ce bulletin, et votre chèque (si nécessaire)

## Infos complémentaires
**Organisée par** ADEAR Haute-Garonne

**Durée de la formation** 2 jour(s)
**Date limite d'inscription** 19/02/2021

## Tarifs
Coût de la formation : 448€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

## Plus de renseignements
Camille Leuret, responsable de stage
adear31@fadear.org
ADEAR 31
21 rue de la République
31270 Frouzins
06 42 29 82 06
Formation portée par l'ADEAR LR, N°OF : 91 30 02 803 30

**Taux de satisfaction :** %

Les midis : repas tiré du sac / Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

**Modalités d'accès :**